



LES BIOLUBRIFIANTS POURQUOI ? QUAND ? COMMENT ?

« TOUT SAVOIR SUR LES LUBRIFIANTS BIODEGRADABLES »

Une formation pratique pour tout savoir sur les lubrifiants biodégradables, les essais normalisés de biodégradabilité et de toxicité, les classifications, les réglementations et les écolabels

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable aux lubrifiants biodégradables
- Savoir choisir et gérer les différents types d'essais sur les lubrifiants
- Savoir vérifier, suivre et interpréter les propriétés environnementales des lubrifiants
- Apprendre à passer un circuit à l'huile biodégradable

PERSONNES CONCERNÉES

- Responsables de la surveillance et du maintien en service des matériels (Services Méthodes, Maintenance et Entretien) ; Responsables du développement des lubrifiants ; Personnes chargées de la gestion des lubrifiants ; Responsables achats de lubrifiants ; Force de vente
- Aucun prérequis nécessaire

DURÉE

- 2 jours

LIEUX ET DATES

- Paris : 27 et 28 mars 2019
- Paris : 20 et 21 novembre 2019
(formation en anglais)

FORMULES ET TARIFS

- **Formation INTER-ENTREPRISE**
1295 € HT/personne (Repas de midi inclus et pris en groupe)
- **Formation INTRA-ENTREPRISE**
Sur votre site. Devis sur demande

PÉDAGOGIE

- Formation animée par un expert IESPM
- Groupe de 10 personnes maximum
- Présentation audiovisuelle et exposés de cas concrets
- Présentation des différents matériels d'analyse et d'essais de laboratoire
- Document de synthèse remis à chaque participant
- Mode d'évaluation des connaissances en fin de formation : exercices sur la base de cas concrets et/ou examen type « QCM » et/ou tour de table

PROGRAMME

1^{ère} partie :

LES LUBRIFIANTS

- Types de lubrifiants
- Consommation et composition
- Réglementations et classifications
- Evaluation des risques pour l'environnement

LA BIODEGRADABILITE

- Définitions et abréviations
- Mécanisme de la biodégradation aérobie
- Facteurs influençant la biodégradation
- Evaluation de la biodégradabilité
- Exploitation des résultats - interprétations

L'ECOTOXICITE

- Toxicité aquatique
- Toxicité des autres organismes

2^{ème} partie :

PASSER A UNE HUILE BIODEGRADABLE

- Contaminants et dégradations associées
 - Notions de compatibilité et miscibilité
 - Remplacement du fluide base minérale par un fluide acceptable pour l'environnement
- Précautions - Cas des fluides hydrauliques

Pour les formations intra-entreprises, le programme est élaboré sur-mesure pour répondre à vos problématiques.

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de réception à IESPM. IESPM se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation dans le cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant.





FICHE D'INSCRIPTION FORMATION 2019



LES BIOLUBRIFIANTS POUQUOI ? QUAND ? COMMENT ?

1 295 € HT / PERSONNE

PARIS : 27 ET 28 MARS 2019 ou 20 ET 21 NOVEMBRE 2019

Pour connaître nos programmes de formation annuels, consultez notre calendrier des formations sur www.iespm-group.com

PARTICIPANT

M M^{me} NOM PRÉNOM
FONCTION SERVICE
TEL MAIL

ENTREPRISE

NOM
N° SIRET CODE APE
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE
TEL FAX

RESPONSABLE FORMATION

M M^{me} NOM PRÉNOM
TEL MAIL

SI LE RÈGLEMENT EST EFFECTUÉ PAR UN OPCA OU UN AUTRE ORGANISME :

NOM
ADRESSE

INFORMATIONS

Conformément à la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue, l'inscription à une formation donne lieu à une convention entre l'entreprise et IESPM, déclaré organisme de formation. Les frais de participation couvrent les conférences, la documentation remise à chaque participant et pour certains stages le déjeuner (voir fiche formation). Vous recevrez une confirmation d'inscription, avec copie à l'organisme de formation s'il y a lieu. Chaque participant recevra une convocation 3 semaines avant le début de la formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence est remise aux participants. A des fins pédagogiques, le nombre de participants est limité à 10. De même, IESPM se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation dans le cas où le nombre d'inscrits soit insuffisant. Les modalités administratives sont décrites dans les conditions générales de vente en vigueur, chapitre 2.2.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données recueillies dans cette présente fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par IESPM à des fins de gestion des relations clients et de communication auprès de ses clients. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à : IESPM, Rue Denis Papin, CS30525, 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton.

DATE

SIGNATURE

APPOSER LE CACHET
DE L'ENTREPRISE

La signature de cette demande d'inscription vaut commande et signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales ci-contre.



IESPM